

Mutualisation Les trois fonctions publiques s'associent en Corse

Le partenariat de formation inter-fonctions publiques est reconduit en Corse. Il permet d'ouvrir tous les stages aux ressortissants des trois versants, qui peuvent se former sur place.

Signée le 6 novembre 2015, une nouvelle convention cadre pluriannuelle fait suite, pour la période 2016-2020, à une première convention 2011-2015. Elle associe le CNFPT, l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier, la préfecture de Corse et l'institut régional d'administration (IRA) de Bastia pour l'Etat. 24.000 agents sont concernés. En fonction des places disponibles, chacun peut s'inscrire à l'une ou l'autre des formations proposées en professionnalisation ou perfectionnement, la plupart à Ajaccio ou à Bastia.

Avantage de cette mutualisation qui prend la forme d'une

réciprocité, la taille critique d'un stage peut plus facilement être atteinte, ce qui évite aux agents de devoir aller sur le continent pour se former et permet de maintenir les sessions même si le nombre d'agents d'un seul versant n'est pas suffisant. «C'est un partenariat très vivant, très concret. Dès lors que les effectifs le permettent et que les profils correspondent. Les stagiaires des trois fonctions publiques échangent sur les problématiques communes et sur leurs pratiques. Cela leur permet de se rassurer dans des domaines transverses», explique Charles Di Franco, directeur de la délégation Corse par intérim.

RÉSEAU DE DRH

Certains domaines rassemblent davantage, comme les fondamentaux, le management et ceux pour lesquels l'offre est peu développée ou inexistante. Ainsi, le CNFPT accueille des agents de l'Etat pour son offre «Europe». L'Etat a organisé des séminaires sur l'achat public et sur les valeurs de service public. La nouvelle feuille de route 2016-2020 prévoit de travailler sur des axes communs. En projet, la création d'un réseau des directeurs de ressources humaines inter-fonctions publiques. «Il s'agit de créer en Corse une communauté professionnelle pour échanger les bonnes pratiques, partager l'information, avec un travail de réflexion et d'accompagnement sur les évolutions à venir avec la collectivité unique qui se mettra en place au 1^{er} janvier 2018», complète Charles Di Franco.

TÉMOIGNAGE

«Cette offre ouvre plus de perspectives aux agents qui ne peuvent pas se déplacer»



LÆTITIA CASIMIRI, responsable des affaires juridiques à la ville de Bastia

«L'offre mutualisée accroît les possibilités de formation dans la proximité géographique. Cela ouvre plus de perspectives aux agents qui ne peuvent pas se déplacer dans d'autres départements. J'ai bénéficié de l'offre mutualisée dans la fonction publique d'Etat. Les responsables "formation" de la préfecture et de l'hospitalière relayaient les places disponibles aux différents services RH qui les faisaient suivre aux agents. J'ai suivi plusieurs formations à l'IRA de Bastia; les rencontres et échanges entre fonctions publiques étaient enrichissants. Au sein de la fonction publique territoriale, j'ai participé à un séminaire d'un jour sur les risques psychosociaux. Les échanges étaient plus limités. Il serait intéressant que les trois fonctions publiques partagent davantage leurs offres et les diffusent. En effet, nombre de stages du CNFPT sont annulés faute d'inscriptions en nombre suffisant.»

Outre cette échéance, il s'agit d'accompagner les mobilités internes et la conduite du changement. Une plateforme collaborative devrait être mise en place tandis que des parcours de formation et des événementiels communs pourraient être construits autour, par exemple,

de la prévention des risques psychosociaux. A la clé également, la création d'un réseau labellisé d'intervenants capables d'intervenir sur place pour les trois fonctions publiques, ce qui réduirait le coût des interventions. ●

Martine Doriac

Cible

Agents des trois fonctions publiques.

Objectif

Mutualiser l'offre de formations.

Durée

Variable selon la durée du stage.

Coût

Pris sur la cotisation ou au titre de la mutualisation entre fonctions publiques.

Contact

Charles Di Franco,
directeur adjoint chargé
de la formation continue,
04.95.50.45.00,
charles.difranco@cnfpt.fr